

N.M. 13/10/2010

Correctionnelle

Accident sur la voie du tram : le policier sera jugé en mai

Le policier de 35 ans qui a l'comparu, hier, devant la 5^e chambre correctionnelle pour expliquer dans quelles circonstances il avait heurté, le 1^{er} octobre 2009 un scooter sur la voie du tramway (*Nice-Matin d'hier*), sera finalement jugé le 17 mai prochain.

Son avocat, M^e Adrien Verrier, a demandé et obtenu le renvoi de cette affaire, en dépit de l'opposition du ministère public qui a estimé que le dossier était en état et que le délai qui s'était écoulé depuis l'accident était

déjà long.

La défense souhaite mettre à profit ce renvoi pour faire citer certains témoins et mettre en cause, en tant que personne morale, le SGAP (Service général de l'administration de la police). Cette affaire pose en effet la question de l'utilisation des voies du tramway par les véhicules de police lors de leurs interventions. Le procureur de la République, Eric de Montgolfier, a renvoyé le fonctionnaire de police devant le tribunal correctionnel comme un conduc-

teur lambda, pour circulation non autorisée, vitesse excessive et blessures involontaires. Il a rappelé que les voies du tramway n'étaient pas des axes de circulation pour la police, surtout pour de simples patrouilles.

Ce procès est donc très attendu notamment par les policiers qui estiment qu'ils doivent pouvoir se donner les moyens d'intervenir efficacement et rapidement. Reste à savoir comment et dans quelles conditions.

SY. B.